

LA FAMILLE GAILLARD DE SAINT-LAURENT

—
GUILLAUME GAILLARD
—

D'ordinaire, il est assez difficile d'établir l'année de l'arrivée des colons ou autres citoyens qui vinrent s'établir dans la Nouvelle-France. Pour le cas de Guillaume Gaillard, c'est le testament de Jean-François Hazeur, sieur du Petit-Marais, reçu par le notaire Bénigne Basset, à Montréal, le 5 octobre 1685, qui nous renseigne.

Une des clauses dit :

“Item, donne et lègue à Guillaume Gaillard, son autre serviteur domestique, la somme de cinquante livres, argent de ce pays, attendu que le dit testateur lui paye son passage de France en ce pays, et qu'il ne devait gagner aucuns gages la première année de son service, mais seulement d'être nourri par le dit sieur testateur.”

Guillaume Gaillard passa donc dans la Nouvelle-France au cours de l'année 1685 en qualité de serviteur domestique de Jean-François Hazeur, marchand à Montréal. La mort de M. Hazeur arrivée à Montréal le 2 novembre 1685 ayant mis fin à l'engagement de M. Gaillard, il vint s'établir à Québec.

Né à Villeneuve-la-Comtesse, évêché de Xaintes, en 1669, du mariage de Hilaire Gaillard et de Catherine Leduc, Guillaume Gaillard avait reçu une bonne instruction. Peut-être même avait-il commencé l'étude du droit.

Sous le régime français, au Canada, les avocats n'étaient pas admis à exercer leur profession. Ils étaient remplacés par des *praticiens*. Il semble que M. Gaillard exerça cette profession à Québec tout en s'occupant de commerce.